

Article 1 : DEFINITION

Le Moto-Club Motors Events organise les 1, 2 et 3 avril 2022 sur le circuit du Pole mécanique d'Ales une épreuve intitulée Championnat de France Vitesse en Motos Anciennes

Les catégories suivantes seront admises :

- VMA Vintage
- VMA Classic & Post Classic
- VMA Supersport
- VMA Superbike
- VMA Endurance Classic
- Ipone Continental Cup
- Side Car Anciens

Article 2 : CONCURRENTS

Les épreuves sont ouvertes à tous les pilotes titulaires d'une licence NCO, IVM, LUE, INTER, délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours, (se reporter aux Règlements respectifs de chaque catégorie) ou de licence une manifestation LJA2.

Pour les essais chronométrés il sera admis simultanément sur le circuit, un maximum de 50 pilotes en vitesse, 33 en side-car et 50 en endurance.

Pour les courses finales il sera admis simultanément sur le circuit un maximum de 42 pilotes en vitesse, 28 en side-car et 50 en endurance.

Article 3 : ENGAGEMENTS

Toutes les demandes d'engagement devront être adressées aux organisateurs de chaque catégorie, 30 jours avant la date de l'épreuve, accompagnées du montant du droit d'engagement. Ces droits seront majorés, après la date officielle de clôture des engagements.

L'organisateur pourra refuser l'inscription des pilotes non engagés dans les délais prescrits.

Article 4 : INSTALLATION SUR LE CIRCUIT

Il est rappelé que le MC Motors Events n'est que locataire du circuit pour la manifestation. A ce titre, il doit restituer le circuit en parfait état, il est notamment interdit d'effectuer tout piquetage à travers le bitume. D'autre part, des obligations de sécurité nous obligent à rendre le paddock libre de tout pilote le dimanche soir à 22 heures. Cependant pour les pilotes habitant loin, il sera toléré qu'il reste sur place la nuit du dimanche soir.

Article 5 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les concurrents devront se présenter au secrétariat sportif, munis des pièces suivantes, selon les horaires qui seront établis à la date de clôture des engagements :

- Licence 2022 ou licence 1 manifestation
- CASM ou permis de conduire

Les horaires de celles-ci sont :

- **vendredi 1 avril 2022** de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30
- **samedi 2 avril 2022** de 8h00 à 10h00

Les vérifications techniques se dérouleront aux mêmes heures. Les machines devront être présentées avec leurs numéros de course, les pilotes devront se présenter avec leur équipement complet.

Article 6 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

VENDREDI 1 AVRIL DE 9H00 A 13H00 ET DE 14H00 A 19H00 – ESSAIS LIBRES PAYANTS

SAMEDI 2 AVRIL DE 9H00 A 13H00 ET DE 14H00 A 19H00 - ESSAIS CHRONOMETRES ET COURSES

DIMANCHE 3 AVRIL DE 9H00 A 13H00 ET DE 14H00 A 19H00 - COURSES

Ils se dérouleront conformément aux Règles Générales pour les épreuves de vitesse.

Les courses se dérouleront sur les distances suivantes :

- VMA Endurance Classic endurance 4 h
- VMA Vintage 2 courses de vitesse de 14 tours
- VMA Classic & Post Classic 2 courses de vitesse de 14 tours
- VMA Supersport 2 courses de vitesse de 15 tours
- VMA Superbike 2 courses de vitesse de 15 tours
- Side Car 1 2 courses de vitesse de 12 tours
- Side Car 2 2 courses de vitesse de 12 tours
- Ipone Continental Cup 2 courses de vitesse de 15 tours

Classement conforme aux dispositions prévues dans le règlement de chacune des catégories, ainsi qu'aux règles en vigueur définies par la Commission des courses sur routes de la Fédération Française de Motocyclisme.

Article 7 : VOIE DES STANDS

Il est interdit de faire traverser la voie des stands par un câble électrique, notamment en vue du branchement des couvertures chauffantes. L'accès y est par ailleurs strictement limité aux personnes munies du pass autorisé, et dument équipé (chaussures fermées à tout moment, jambes et bras couverts pour les épreuves d'endurance).

L'accès à la voie des stands est interdit aux mineurs de moins de 16 ans.

Article 8 : RECLAMATIONS

Modalités conformes au Code Sportif et au Code de discipline et d'arbitrage de la FFM

Article 9 : ASSURANCE

Cette épreuve est assurée, conformément aux prescriptions en vigueur.

Article 10: **APPLICATION AU REGLEMENT**

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositions des règles générales des épreuves de vitesse, du code sportif national de la FFM et de son annexe « A ».

Article 11: **OFFICIELS**

- Directeur de Course Mr Lionel ROUET (021354)
- Directeurs de Course Adjoints Mme Maryse DEL RIO (020022) et Mr Serge FERRER (044536)
- Delegué FFM VMA Mme Evelyne DESBORDES (154232)
- Commissaires sportifs Mr André OST (119236) et Mr Georges BAGOUSSE (002730)
- Commissaires Techniques Mr Patrick MANNEVY (016359)
- Chronométrateurs AFC Micro

Article 12: **PARC COUREUR**

Les parcs réservés aux concurrents sont mis à leur disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible, ce sont des lieux de vie et de repos, aussi toute émission de bruit anormal après 21 H 00 est interdite

Ces parcs ne peuvent donc pas être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

Chaque pilote doit être muni d'un extincteur à poudre de 5kgs minimum ou à mousse carbonique de 2 kgs minimum.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs motos sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Pour les pilotes louant un boxe et, pour la durée de la course d'endurance, 2m de libre devront être laissés à l'avant du boxe pour les équipages participant à cette course..

Article 13: **LAISSEZ-PASSER**

Chaque pilote bénéficie pour son team d'accréditifs qui ne sont destinés qu'à ses propres accompagnateurs. En aucun cas ceux-ci peuvent être cédés à titre onéreux ou gratuit.

Visa Moto-Club

Visa Ligue
du Club

Visa Ligue du lieu
de la compétition

Visa FFM

24/02/2022



MC MOTORS EVENTS
3 rue des écoles 91310 Linas
06.74.53.82.54 - werc.fr
mc-motors-events@orange.fr
Association affiliée FFM - C2740